

Élaboration d'un indice de référence CORRA prospectif



Cher client,

Comme nous vous l'avons précédemment annoncé, le taux offert en dollars canadiens (CDOR) cessera d'être publié à compter du 28 juin 2024 et sera remplacé par le nouveau taux de référence sans risque, c'est-à-dire le taux des opérations de pension à un jour (CORRA).

Le 11 janvier 2023, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (Groupe de travail sur le TARCOT) a publié un [avis aux marchés](#) pour annoncer certains développements importants concernant l'avènement d'un taux CORRA à terme. Cette publication contient essentiellement :

1. [Consultation sur un nouveau taux d'intérêt à terme qui pourrait remplacer le taux CDOR dans le cas de certains instruments financiers : Résumé des résultats](#)
2. [Méthode de calcul du taux CORRA à terme – Approche recommandée par le Groupe de travail sur le TARCOT](#)
3. [L'administration du taux CORRA à terme](#)
4. [Cas d'utilisation du taux CORRA à terme autorisés par le Groupe de travail sur le TARCOT](#)

Par ailleurs, nous sommes heureux de vous annoncer que le Groupe de travail sur le TARCOT et le TMX s'associent pour lancer une série de [webdiffusions sur la transition du taux CDOR](#). Ces webdiffusions réuniront divers conférenciers et experts de l'industrie bancaire, qui partageront leurs points de vue sur la réforme du taux de référence au Canada et fourniront des conseils pratiques pour les participants de marché alors que nous nous préparons stratégiquement pour cette transition.

Nous vous conseillons vivement de consulter le [site Web du Groupe de travail sur le TARCOT](#) et de vous inscrire à la série de webdiffusions pour vous tenir informé(e) des développements importants et comprendre l'impact de ces annonces et publications connexes sur vos activités commerciales. Cliquez [ici](#) sur la page web de TMX pour avoir accès aux webinaires dès qu'ils seront disponibles.

Si vous avez des questions supplémentaires sur la transition du taux CDOR ou tout autre sujet abordé ci-dessus, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant de Banque de Montréal. Vous pouvez également envoyer vos questions au Groupe de travail sur le TARCOT à CARR-WG@bankofcanada.ca. Elles pourraient être répondues durant la période de questions d'une prochaine webdiffusion.

Le Groupe de travail sur le TARCOTM

Parrainé par le Forum canadien des titres à revenu fixe, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOTM) a été institué pour coordonner la réforme des taux d'intérêt de référence au Canada. Les objectifs du Groupe visent à garantir la solidité, la résilience et l'efficacité du régime canadien de taux de référence pour les années à venir. Au fil de la période de transition qui s'amorce, le Groupe appuiera le remplacement du taux CDOR par le taux CORRA comme principal indice financier de référence, et s'emploiera également à établir, le cas échéant, un taux CORRA à terme conforme aux exigences de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV).

Visitez [le site](#) Web du Groupe de travail sur le TARCOTM pour obtenir de l'information à jour sur la transition, notamment les documents clés, et vous inscrire afin de recevoir par courriel les plus récentes nouvelles du Groupe.

Ressources additionnelles:

- Des informations sur le plan de transition pour le taux CDOR et principaux jalons peuvent être trouvées [ici](#)
- Pour contacter le Bureau de Transition IBOR: IBOR.TransitionOffice@bmo.com

* Registered trademark of Bank of Montreal in the United States, Canada and elsewhere.

Consultez des déclarations importantes [ICI](#).